

Budgets Primitifs 2025

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'état dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites aux budgets pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès des différents financeurs (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat... chaque fois que possible)

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) incluant notamment les charges à caractères générales (fluides...) et le versement des rémunérations des agents, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Pour les dépenses d'investissement, la collectivité doit déposer, en amont du lancement des travaux, les demandes de subvention aux financeurs, avoir retour des notifications, avant de budgéter les dépenses et de lancer les travaux.

Budget Commune 2025**1. Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les subventions versées au titre du dispositif d'aide à la rénovation des façades et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- les impôts locaux
- les dotations versées par l'Etat
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

La section globale de fonctionnement s'élève à **773 814.08 €**.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 071-217103944-20250415-15042025NB-BF

Les dépenses :

FONCTIONNEMENT		BP 2025
011	Charges à caractère général	289 200,00 €
012	Charges de personnel	282 600,00 €
014	Atténuation de produits	22 712,00 €
65	Autres charges de gestion courante	101 970,00 €
66	Charges financières	50 338,08 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaire	800,00 €
023	Virement à la section d'investissement	16 246,00 €
042	Opération d'ordre entre section	9 448,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		773 814,08 €

Dans un contexte d'incertitude quant à l'évolution des prix de l'énergie et de l'inflation, la commune a choisi par principe de prudence, de budgéter ces possibles augmentations.

Les charges financières prennent en compte le remboursement les charges d'intérêts du prêt relais contracté en 2023.

Les recettes :

FONCTIONNEMENT		BP 2025
013	Atténuation de charges	15 787,00 €
70	Produits des services	65 700,00 €
73	Impôts et taxes	288 101,00 €
731	Fiscalité locale	156 229,00 €
74	Dotations et participations	201 667,00 €
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	11 330,08 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		773 814,08 €

⚠ Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.71 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.67 %

- taxe d'habitation (sur les résidence secondaires) : 4.20 % au lieu de 3.55 % en 2024

Avec les taux comme notés ci-dessus, le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 156 229 €

⚠ Les dotations de l'état : notifications reçues le 31 Mars 2025.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à :

- Dotation forfaitaire : 61 443 €
- Dotation de solidarité rurale « bourg centre » : 68 188 €
- Dotation solidarité rurale « péréquation » : 34 136 €
- Dotation élu local : 3 322 €

2. La section d'investissement :

Le budget investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement récurrente et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études ou de travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures en cours de création
- en recettes : on retrouve le FCTVA (récupération du FCTVA à hauteur de 16.404 % sur les dépenses de l'année précédente), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets réalisés ou en cours de réalisation et le virement de la section de fonctionnement.

La section globale d'investissement s'élève à **218 010.49 €**.

Les dépenses :

INVESTISSEMENT		BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	89 000,00 €
203	Frais d'études et de recherches	17 000,00 €
205	Concessions et droits similaires	2 400,00 €
2111	Terrain nu	12 900,00 €
2131	Bâtiments Publics	23 108,00 €
2135	Installations générales	1 200,00 €
21538	Réseaux divers	2 500,00 €
2156	Matériel et outillage d'incendie	2 400,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	8 400,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	59 102,49 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		218 010,49 €

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- remboursement du capital des emprunts : 38 000 €
- remboursement du prêt relais à hauteur de 50 000 € (avance de trésorerie des investissements antérieurs)
- dépôt et cautionnement - caution logement - 1 000 €
- frais d'études - frais étude BECA – 17 000 € (étude de faisabilité pour la réhabilitation de divers sites)
- changement de logiciel à la Bibliothèque (devis BGM)
- payer le solde des factures de travaux de la mairie (solde Merle – 1 200 €)
- payer l'achat du terrain Mr et Mme Marcon (12 900 €)
- travaux à la Cure : 21 908 €
- travaux au local technique des agents – changement du chauffe-eau : 1 200 €
- achat d'un broyeur : 8 400 €
- installation d'un poteau d'incendie au lieu-dit « les bréchoux » (devis Saur) : 2 400 €
- paiement des diverses participations au SYDESL pour le changement des horloges, de l'éclairage public vétuste et le remplacement des luminaires en Leds (dépenses étalées sur 5 ans) : 2 500 €

INVESTISSEMENT		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	59 102,49 €
024	Cession terrain OPAC	50 000,00 €
10	Dotations, fonds divers	13 000,00 €
13	Subventions d'investissement	69 214,00 €
165	Dépôt et cautionnement	1 000,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	9 448,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	16 246,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		218 010,49 €

Les principales recettes prévues :

- Vente du terrain à l'OPAC pour le lotissement la Tannerie – 50 000 €
- le FCTVA (sur les travaux 2024) – 13 000 €
- les soldes de subventions FAIR – 4 100 €
- le solde de la subvention DETR – Aménagement Place du centre bourg – 65 114 €
- les opérations d'amortissement pour le lotissement les prés fleuris, les subventions qui ont versées au budget PUV et Abattoir : 9 448 €
- le virement de la section de fonctionnement : 16 246 €

1) Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		BP 2025
011	Charges à caractère général	24 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
66	Charges financières	4 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	12 683,15 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		43 083,15 €

FONCTIONNEMENT		BP 2025
74	Dotations et participations	6 200,00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	16 883,15 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		43 083,15 €

Les principales dépenses prévues :

- Intervention de l'entreprise Fauchon pour effectuer les trous pour l'installation d'un climatiseur dans un cabinet et la réparation de la VMC
- Charges courantes : eau, électricité...

Les principales recettes sont les loyers payés par les professionnels de santé, la subvention versée par le budget principal et la participation versée par la Communauté de Communes Le Grand Charolais pour le fonctionnement du Centre de Santé Départemental.

2) Section d'investissement :

INVESTISSEMENT		BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	9 300,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 583,15 €
21	Immobilisations corporelles	2 000,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	16 368,58 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		30 251,73 €

INVESTISSEMENT		BP 2025
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	16 368,58 €
10222	FCTVA	1 200,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	12 683,15 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		30 251,73 €

Les dépenses prévues sur 2025 :

- Le remboursement du capital des emprunts en cours
- Des frais d'études

Les principales recettes prévues en 2025 sont le FCTVA.

1) Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		BP 2025
011	Charges à caractère général	22 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €
66	Charges financières	32 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	93 682,51 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		150 182,51 €

FONCTIONNEMENT		BP 2025
75	Autres produits de gestion courante	80 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	70 182,51 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		150 182,51 €

Les principales dépenses prévues :

- Les travaux de réfection de deux salles de bains
- Les honoraires pour la recherche de fuites d'eau à la résidence

Les principales recettes prévues :

- Loyer de l'association

2) Section d'Investissement :

INVESTISSEMENT		BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	75 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	41 139,46 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		116 139,46 €

INVESTISSEMENT		BP 2025
10222	FCTVA	20 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	93 682,51 €
001	Excédent d'investissement reporté	2 456,95 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		116 139,46 €

Les principales dépenses prévues sont le remboursement des échéances des divers emprunts et le paiement du solde des travaux de la cuisine et l'achat d'outillages divers (souffleur).

Les recettes prévues :

- FCTVA sur les dépenses de 2024

1) Section de Fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		BP 2025
011	Charges à caractère général	40 800,00 €
66	Charges financières	5 208,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	27 132,00 €
023	Virement à la section d'investissement	62 009,14 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		135 149,14 €

FONCTIONNEMENT		BP 2025
70	Produits des services	36 700,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 388,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	92 061,14 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		135 149,14 €

Les dépenses prévues :

- les fournitures de petits équipements – achat de pierres pour les berges de la lagune – 32 000 €
- le bilan lagune et le contrôle 24h
- à compter de janvier 2025, une nouvelle taxe est mise en place, la taxe de redevance performance énergétique. Cette taxe est calculée par la SAUR, il s'agit d'un pourcentage de la consommation. Cette taxe est versée par la SAUR à la Commune et la Commune reverse ensuite ce même montant à l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Les principales recettes sont la redevance versée par la SAUR et la participation à l'assainissement collectif.

2) Section d'investissement :

INVESTISSEMENT		BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	17 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	53 273,66 €
042	Opérations d'ordre entre section	6 388,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		91 661,66 €

INVESTISSEMENT		BP 2025
021	Virement de la section de fonctionnement	62 009,14 €
10222	FCTVA	500,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	27 132,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	2 020,52 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		91 661,66 €

Les principales dépenses :

- Frais d'études réseau assainissement « route de Gévelard » (pour déposer les dossiers de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental)
- Préparation des raccordements au réseau des maisons en cours de construction

1) Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		BP 2025
011	Charges à caractère général	1 222,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	708,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 930,00 €

FONCTIONNEMENT		BP 2025
042	Opération d'ordre entre section	1 930,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 930,00 €

2) Section d'investissement :

INVESTISSEMENT		BP 2025
203	Frais d'études et de recherches	6 900,00 €
21	Immobilisations corporelles	506 946,34 €
040	Opération d'ordre de transfert	1 930,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		515 776,34 €

INVESTISSEMENT		BP 2025
13	Subvention d'investissement	514 900,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	708,00 €
001	Excédent de fonctionnement reporté	168,34 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		515 776,34 €

Les dépenses prévues :

- frais d'études
- les missions maîtrise d'œuvre et contrôles
- un début de construction.

Les recettes sont des subventions DETR et Conseil Départemental.

RECAPITULATIF DES DIFFERENTS BBudget Général :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	773 814.08 €	773 814.08 €
INVESTISSEMENT	218 010.49 €	218 010.49 €

Budget Maison Médicale :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	43 083.15 €	43 083.15 €
INVESTISSEMENT	30 251.73 €	30 251.73 €

Budget Petite Unité de Vie :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	150 182.51 €	150 182.51 €
INVESTISSEMENT	116 139.46 €	116 139.46 €

Budget Assainissement :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	135 149.14 €	135 149.14 €
INVESTISSEMENT	91 661.66 €	91 661.66 €

Budget Abattoir :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 930 €	1 930 €
INVESTISSEMENT	515 776.34 €	515 776.34 €